

COMMUNE DE VICH
RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
relatif au préavis municipal N°5/2016-2017,
relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année
2017.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de monsieur Mark Tritten, Michaël Schlegel, Marcel Biedermann, Fabrice Sutter et Bernard Gehri, s'est réunie le 27 septembre 2016 afin d'étudier le préavis mentionné. Elle a rencontré le 14 septembre Madame Antonnella Salamin ainsi que Monsieur Michel Burnand et Monsieur Jean Sommer que nous remercions pour les explications fournies.

Au vu de la situation financière saine de la commune (excédents enregistrés en 2015) et par rapport à la marge d'autofinancement nécessaire pour les investissements prévus sur les prochaines années, le maintien du taux d'imposition 2017 à 68% de l'impôt cantonal de base nous paraît raisonnable, ce taux étant 1.3% et 1.4% en dessous de la moyenne cantonale pour les années 2015 et 2016 respectivement.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances recommande au Conseil Général d'accepter le préavis N°5/2016-2017, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017.

Mark Tritten

Michaël Schlegel

Marcel Biedermann

Fabrice Sutter

Bernard Gehri

